Divers.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec.
DISTRICT DE MONTREAL. Dans l'affaire de LOUIS PERMAULT

CHARLES OVIDE PERRAULT.

Tous deux Impriments et Editeurs de la Cité de Montréal, tant ind v duellement a c com e yant in taffaires comme els en socié é à Montréal, susdit rous la raison socia e de "Louis Permutt & Cie." Faillis.

Les soussignés ont déposé a Greffe de cette Cou un a-te de como eit on et de déchaire executé par leurs réanciers; et Vendredi le dix-septième jou du ni se Mai pro-hain els s'edresseront à la dit Cour pour obteur une ratification de la décharg par la offect de tent individuellement que comma ayant é de na soié è sous la det raison seciale Montréal, le vingt et unième jour de Mars 1872.

LOUIS PERRALLT. CHARLES OVIDE PERRAULT,

Par lour Procurour ad linem, P. R. LAFRENAYE.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE

CANADA Province de Québec, DISTRICT DE MONTRÉAL.

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de ADOLPHE DESEVE,

Le VINGT-CINQ MARS prochain, le Failli demandera par les Procureurs soussi-nés à la dire Cour sa décharge en vertu du dit Acto.

Montréal, 11 janvier 1872.

DOUTRE, D'UTRE & DOUTRE, Procureurs ad titem du Failli.

Montréal, 15 février 1872.

Compagnie Canadienne D'IMPORTATION DES METAUX.

DIRECTEURS PROVISOIRES: Chs. H. Letoureeux, Ecr., Président. Hilaire Béliveau, Ecr., Vice-Président.

L. UIS VILLEMAIRE, Eer.

J T. L TOURNEUX, Ecr.

CHS NELSON, Ecr.

VITAL RENIER EEL O. DEBLOIS, Ecr.

Q. Yon. Ecr.

T. St. GRORGE, Eer.

T. Sr. Gkorgk. Eer.

Le but de cette nouvelle Compagnie, formée conformément à la loi, est de fonder une maison de common ce our l'importation et a vente en gres, seulement, des métaux que nous ne pouvons neore fabriquer en ce n ys. tels que tôle, ferblanc. I de gulvanisée étun, plo b cuivre antimoine, zi c. fil de fer, tuyaux en for, etc., etc.

Vu la consommation considéral le en ce pays des articles de commerce sus-mentionnés, la structé d'un port tion les Directeurs o t peus é devoir former une empagnie à "fonds social" permonente au moyen de parts de cent plastres chaque et limitée à mille parts, formant ains un capital de sido (200).

Leo Directeurs out aussi cen devoir s'adresser au public et a x hommes d'affairos nour former le capital née sente de la dite Compagnie.

Les fondateur : profitant de leur expérience dans les affaires du genie proposé dans cette nouvelle compagnie out fait une constitution et des lé leucuts, à étre ratil és par les Actionnaires, propres à atteindre le but de la Compagnie.

Le premier vorsement qui sera de 10 pour 100 sur le Capital sou crit, se fera le PREMIER AOUT prohain et assite de quarte mois en quatre nois subséquents, jusqu'à ve que tout le cuital soit payé et la Compagnie ou misser de la Compagnie printique de la Compagnie ou fou fou fou la Capital sou crit, se fera le PREMIER AOUT prohain et assite de quarte mois en quatre nois subséquents, jusqu'à ve que tout le cuital soit payé et la Compagnie ou fou sur le Capital soit payé et la Compagnie par la commence que se constitution et de l'estation de l'ette MAI 1873.

Les affaires de la C mpagnie seront admistrées par

Les affa res de la C mpagnie serent admistrées par sept Directeurs qui seront cho sis parmi les Actionmaires et élus our une aunée ;

Cha ne Actionnaire auta un droit de vote par chaque part qu'il aura soustrite ;

Pour la sueté des Actionnaires, les Directours avigaront du Socrétaire : Presorier, et de tous les employés un cantionnement suffisant pour toutes les garanties.

T us 'es ans, les Directeurs. à une époque déterminée. déclare ront un dividende, suivant les affaires de la Compagnie.

A. B.—Le livre de Sonseription est temporairement déposé su Magnein de M. C. S. H. LETOURNEUX. Président au No. 255. Une St. Paul. on le cité de Montréal, et c'est à co Montiour que les souscripteurs devront s'adresser—jusq 'à nouvel ordre—pour prondre des parts dans la nouvelle Cempagnie.

MONTREAL, & MARS 1872.

JURDAN & BENARD.

Offrent en vente

DUINZE MILLIO S DE PIEDS

(15,000,000 de pieds).

DE SCIACE BOIS

159.000 Madriers de 3 pouces 30,000 Madriers de 2 pouces
75,000 Madriers de 11 pouce
75,000 Madriers de 11 pouce
250,000 Planches de 1 pouce

De Pin. Pruche, Epinette et autres Bois.

100,000 pieds de Bois de charpente 20,000 pieds de Cèdre 1,500,000 Luttes de Pin Bardenux sciés et fendus Coulombages, Rames, &c.

Les soussignés ont torjours en mains un grand nesortiment de MADRIERS ET PLANCHES blun-chiset embouveiée spécialement peur la construction d'HABITATI NS. LANCH RS. COUVER-TURES, LOTURES, &c. et enfin tout ce qui a rapjort aux bois de scinge.

rapj art aux bots de scinge.

Avant de donner aucun ordre ailleurs, les personnes dé-irant fai e quelque achat de la so te aux ient tout avantage de visiter notre immense stock et noire grand approvisionnement de Bois de Sciage, Cha penie Cèdre, et ... proorg à toutes sortes de trayaux, nos PRIX étant EXTRÉMEMENT RE DUITS et detant oute compétition. DUITS et denant oute compétition. Bois débité, brut et Cèdre seié sur commande.

JORDAN & BENARD.

CLAS, 382, rue Craig, coin de la rue St Denis, (Carré Viger).

Nos. 1 et 19, rue Notre-Dame. Rue Water, coin des rues Barclay & Brocks.

Harengs! Harengs!

Harengs Fendus Prime No. 1 du labrader,

Harengs Fendus et Gibbet de Terrencuve No. 1.

Huile de Morue en Quarts.

J. & R. McLEA.

L. N. A. HITCHOT

MARCHAND TAILEUR

184, Rue Notre-Dame, 184

MONTREAL.

Société de Construction METROPOLITAINE.

Le livre d'Actions de cette société a été déposé entre mes mams et sera ouvert aux souscripteurs le et après le premier Mars prochain.

ALFRED BRUNET,

38 Rue St. Jacques. Montréal, 25 Février, 1872.

La Banque du Peuple

AVIS.

A VIS est par le présent donnéque seu AMABLE PREV ST, en sun vivant. E vier, M rehand de la ité de Montréal, est décédé le Neuf février courant, et a par là cessé d'être membre de la Corporation ou associé gérant de la Banque du Pouple."

A. A. TROTTIER.

JOHN PRATT.
President.

Montreal, 18 ferrier 1872.

Agence Mercantile du Canada

(The Commercial Agency of Canada)

Etablic Janvier 1871.

Fournit des Informations détaillées sur le caractère. l'aptitude. la position financière de chaque négociant, commerçant et banquier da l Puissance.

Un Registre contenant les noms et la valeur pécuniaire des personnes engagées dans le commerce a été publié avec un supplément quotidien des changements et de l'établissement de nouvelles maisons.

MURRAY, MIDDLEMISS & CO

PROPRIETAIRES,

181, RUE ST. JACQUES MONTREAL

SUCCURSALES:

Toronto. Halifax, London, Manchester, Sheffield' Liverpool, Glasgow. Melbourne, Paris,

BUREAUX ASSOCIÉS

New York, Boston Philadelphie. Baltimore, Chicago Cincinnati, Washington St. Louis, San Fran cisco, Portland, Me.; Portland, Oregon; Letroit, Milwaukee Louisville, St. Joseph, Toledo, St. Paul, Qui cy, Kansas City, Albany, Syracuse, Utica, Binghamton, Rochester, Buffalo, &c.

On se charge de collections à des taux satisfaisants. On ne charge que sur les réglements effectués.

COMTES DU SUD-EST.

1871 - Table des Heures No. 2.

Le et après le 6 NOVEMBRE 1871, les TRAINS partirent comme suit :

ALLANT AU NORD.	Dis	No. 1 Mallo.	No 3 Fiet.
Richford Vt. Dép. Abercorn. Sutton Fint Einerson's West Brome. Sweetsburgh. Cowansvil e. Einst-Farnham. Brigham Frinden West Farnham. St. Joan Montréal. Arr	24 81 153 18 201 24 261	A. M. 6.10 6.20 6.40 6.50 7.20 7.30 7.50 7.50 8.45 9.50	A. M. 6.10 6.25 6.55 7.15 7.35 7.50 8.10 8.30 8.40
ALLANT AU SUD.	Dis	No. 2 Malle.	No. 4 Fret.
Montréal Dép S. Jean West Farnham Farnden Bricham. East Farnham. Cow neville Sweetsburgh.	::::	P. M. 3.00 4.30 5.16 5.30 5.35 5.45 6.05	10.80 11.00 11.20 11.45 11.55 P. M.
West Brome. Emerson's sutt-n Flat. Abergorn Righford, VtArr.	18 221 251 31 331	6.20 6.35 6.45 6.55 7.05	12.10 12.30 12.50 1.20 1.30

Les passagers du Train No. 1 communiquan à St. Joan avec les Trains pour New-York, Boston, Rous's Point &c.

On us change pas de Char de ou pour Montréal.
Des relais attendent sux Stations à l'arrivée des Trains de Montréal pour toutes places des Canèns de l'Est.

Est Jusqu'à nouvel ordre, les Trains de Fret circulernet seul'ement les Mercredi et Samedi.

Est Los Passagers ont droit de circulation sur les Trains de Fret.

A. B. FOSTER,

aterice, P-Q., 2 nevembre, 1872.

Gerrat.